



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NORMANDIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2020-98

PUBLIÉ LE 8 OCTOBRE 2020

Sommaire

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2020-10-05-012 - Arrêté N° SGAR/20-060 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Rouen (3 pages)

Page 3

préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2020-10-05-012

Arrêté N° SGAR/20-060 portant renouvellement de la
composition nominative du Conseil de Surveillance du
Grand Port Maritime de Rouen

*Arrêté N° SGAR/20-060 portant renouvellement de la composition nominative du Conseil de
Surveillance du Grand Port Maritime de Rouen*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Rouen, le 5 octobre 2020

Kamel MOUSSAOUI

Mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

**Arrêté N°SGAR/20-060
portant renouvellement de la composition nominative
du Conseil de Surveillance du Grand Port Maritime de Rouen**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code des transports ;
- Vu la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2008-1032 du 9 octobre 2008 pris en application de la loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire et portant diverses dispositions en matière portuaire ;
- Vu le décret n°2008-1146 du 6 novembre 2008 instituant le Grand Port Maritime du Rouen ;
- Vu l'arrêté du ministre délégué chargé des transports auprès de la ministre de la transition écologique et de la ministre de la mer en date du 18 septembre 2020, portant nomination de M. Hervé THOMAS au conseil de surveillance des Grands Ports Maritimes du Havre et de Rouen ;
- Vu l'arrêté de la ministre de la transition écologique et solidaire, chargé des transports de la mer et de la pêche, en date du 6 août 2019 portant nomination au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre des personnes qualifiées choisies en raison de leur compétence ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 28 juin 2019, renouvelant le mandat de Mme Stéphanie PETARD membre du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen en qualité de représentante du ministre de l'économie et des finances ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 51 67
Courriel : kamel.moussaoui@normandie.gouv.fr

- Vu l'arrêté du ministre de l'action et des comptes publics en date du 24 mai 2019 portant nomination de Mme Fabienne DUFAY, directrice des finances publiques de Normandie et du Département de Seine-Maritime, en qualité de représentante du ministre du budget au conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et solidaire en date du 11 décembre 2019, nommant M. Olivier MORZELLE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie au conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen au titre de représentant du ministre chargé de l'environnement ;
- Vu l'arrêté N°SGAR 19-154 en date du 30 décembre 2019 portant composition nominative du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Département de la Seine-Maritime en date du 7 juillet 2017 désignant M Bertrand BELLANGER en sa qualité de vice-président du Département comme représentant du Département de la Seine-Maritime au conseil de surveillance Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu la délibération de la commission permanente du Conseil Régional de Normandie en date du 18 novembre 2019 nommant M. Pierre VOGT et M Julien DEMAZURE pour siéger au conseil de surveillance Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil de la Métropole Rouen Normandie, en date du 22 juillet 2020, désignant M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL pour représenter la Métropole Rouen Normandie au sein du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Rouen en date du 28 septembre 2020 nommant M. Sileymane SOW pour représenter la Ville de Rouen au conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen ;
- Vu les désignations des représentants du personnel de l'établissement public ;

ARRÊTE

Article 1er – La composition nominative du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen est fixée ainsi qu'il suit :

Représentants de l'État (5)

- Le Préfet de région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ou son suppléant, le secrétaire général de la préfecture de Seine-Maritime ;
- Ministère de la transition écologique, chargé des transports et ministère de la mer : M. Hervé THOMAS;
- Ministère chargé de la transition écologique : M. Olivier MORZELLE ;
- Ministère chargé de l'économie, des finances et de la relance : Mme Stéphanie PETARD ;
- Ministère chargé de l'économie, des finances et de la relance, chargé des comptes publics : Mme Fabienne DUFAY.

Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs groupements (5)

- Conseil Régional de Normandie : M. Julien DEMAZURE ;
- Conseil Régional de Normandie : M. Pierre VOGT ;
- Conseil Départemental de Seine-Maritime : M. Bertrand BELLANGER ;
- Métropole Rouen Normandie : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL ;
- Commune de Rouen : M. Sileymane SOW ;

Représentants du personnel de l'établissement public (3)

- M. Patrice TOURNIER, CGC ;
- Mme Marie-Laure MOULIN, CGT ;
- M. Dany GUINIOT, CGT ;

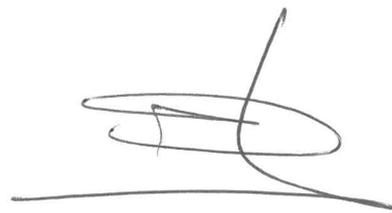
Personnalités qualifiées (5)

- Mme Catherine CORNU, représentant la CCI Normandie ;
- Mme Anne LARPIN , Directrice-conseil de la société Tamarak ;
- M. Thierry GUIMBAUT, Directeur Général de Voies Navigables de France ;
- M. Philippe DEHAYS, Directeur de CENTRIMEX ;
- Non pourvu

Article 2 : L'arrêté N°SGAR 19-154 en date du 30 décembre 2019 portant composition nominative du conseil de surveillance du Grand Port Maritime de Rouen est abrogé.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie et le directeur général du Grand Port Maritime de Rouen sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans la région de Normandie.

Le Préfet,



Pierre-André DURAND